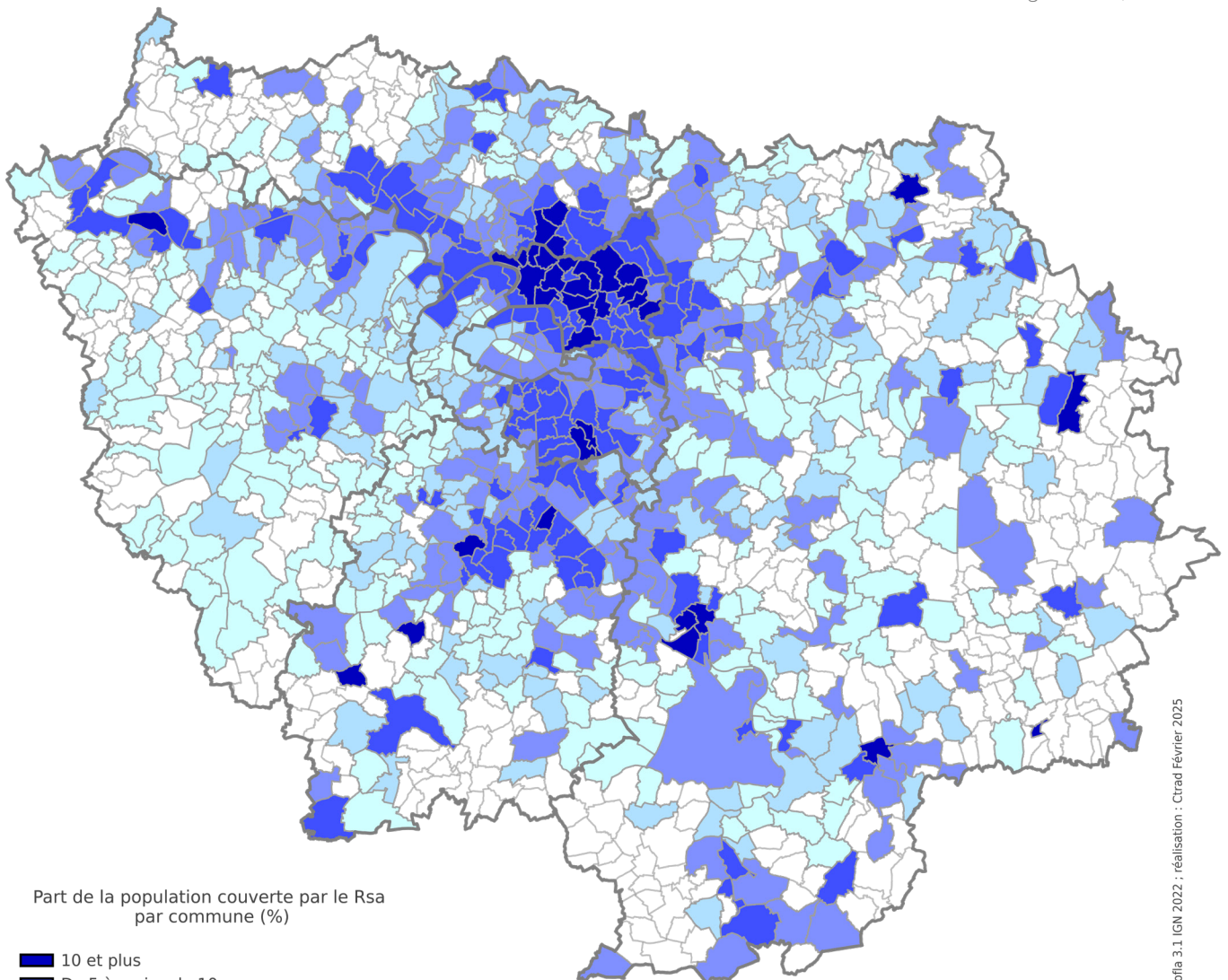


# LES FOYERS FRANCILIENS ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE, AU 31 DÉCEMBRE 2023

La population francilienne couverte par le Rsa au 31 décembre 2023

Taux régional : 5,5 %



Part de la population couverte par le Rsa  
par commune (%)

- 10 et plus
- De 5 à moins de 10
- De 3 à moins de 5
- De 2 à moins de 3
- Moins de 2
- Information sous le seuil de confidentialité

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France décembre 2023, Insee, Rp 2021.

© Geofia 3.1 IGN 2022 ; réalisation : Ctrad Février 2025

Le revenu de solidarité active (Rsa) est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal (1).

Au cours de l'année 2023, les effectifs des foyers bénéficiaires du Rsa sont restés généralement stables. Après une baisse au début d'année, qui confirmait une dynamique engagée depuis septembre 2021 dans un contexte d'emploi favorable, ces effectifs ont connu une légère augmentation en fin d'année 2023.

Quant aux montants versés au titre du Rsa, ils ont évolué positivement au cours de la période étudiée, sous l'effet des deux revalorisations, intervenues en juillet 2022 et en avril 2023.

En décembre 2023, près de 349 000 foyers franciliens bénéficiaient du revenu de solidarité active. Ce minimum social était ainsi perçu par 5 960 foyers de

moins qu'en décembre 2022, soit une évolution de -1,7 % sur un an (cf. tableau 1). Cette décroissance a été concentrée sur le premier trimestre de l'année : entre le 31 décembre 2022 et le 31 mars 2023, le nombre de foyers bénéficiaires du Rsa a diminué de 1,4 %. La baisse a concerné tous les départements d'Île-de-France. Sur la suite de l'année, du 31 mars au 31 décembre 2023, les effectifs d'allocataires du Rsa sont restés plus stables. Alors que le taux d'évolution du nombre de foyers bénéficiaires du Rsa au deuxième trimestre était nul, la période entre juin et septembre a été marquée par une évolution négative, sur l'ensemble de la région (de -1,7 % dans le Val-d'Oise à -0,1 % dans les Yvelines). À l'inverse, au cours du quatrième trimestre 2023, tous les départements franciliens, excepté la Seine-et-Marne (-0,5 %), ont connu une hausse du nombre de foyers bénéficiaires du Rsa (de 0,2 % dans l'Essonne à 1,3 % dans le Val-d'Oise).

Tableau 1 – Les foyers bénéficiaires du Rsa : évolutions, taux de dépendance aux prestations et ancienneté dans le dispositif au 31 décembre 2023

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val -d'Oise	Île-de-France
<b>Foyers allocataires du revenu de solidarité active (Rsa)</b>	<b>63 941</b>	<b>30 796</b>	<b>84 492</b>	<b>45 868</b>	<b>31 978</b>	<b>26 146</b>	<b>29 689</b>	<b>36 044</b>	<b>348 954</b>
dont Rsa seul	51 982	24 803	70 465	37 386	25 127	20 241	23 583	29 326	282 913
dont Rsa et prime d'activité	11 959	5 993	14 027	8 482	6 851	5 905	6 106	6 718	66 041
Foyers allocataires avec le Rsa majoré	3 663	2 417	8 057	4 146	4 257	2 930	4 028	4 004	33 502
Évolution semestrielle du nombre de foyers allocataires du Rsa, du 31-12-2022 au 30-06-2023 (en %)	-1,8	-3,3	-1,4	-0,9	-0,4	-1,2	-1,2	-1,0	-1,4
Évolution trimestrielle du nombre de foyers allocataires du Rsa, du 31-12-2022 au 31-03-2023 (en %)	-1,9	-2,5	-1,1	-1,4	-0,8	-1,2	-1,9	-0,9	-1,4
Évolution trimestrielle du nombre de foyers allocataires du Rsa, du 31-03-2023 au 30-06-2023 (en %)	0,1	-0,8	-0,3	0,5	0,5	0,1	0,7	-0,1	0,0
Évolution semestrielle du nombre de foyers allocataires du Rsa, du 30/06/2023 au 31/12/2023 (en %)	0,0	-0,5	-0,2	-0,3	-0,9	0,1	-0,6	-0,4	-0,3
Évolution trimestrielle du nombre de foyers allocataires du Rsa, du 30/06/2023 au 30/09/2023 (en %)	-0,8	-0,8	-0,6	-0,6	-0,4	-0,1	-0,8	-1,7	-0,7
Évolution trimestrielle du nombre de foyers allocataires du Rsa, du 30/09/2023 au 31/12/2023 (en %)	0,8	0,4	0,5	0,3	-0,5	0,3	0,2	1,3	0,5
<b>Personnes couvertes par le Rsa</b>	<b>99 079</b>	<b>55 854</b>	<b>178 744</b>	<b>88 734</b>	<b>67 173</b>	<b>52 490</b>	<b>63 667</b>	<b>77 786</b>	<b>683 527</b>
Part de la population couverte par le Rsa en %	4,6	3,3	10,6	6,3	4,7	3,6	4,7	6,2	5,5
Part des allocataires dépendant des prestations à plus de 75 % (en %) parmi les allocataires du Rsa	79,2	78,6	83,1	80,2	78,1	74,9	79,3	81,0	80,0
Part des allocataires dépendant des prestations à plus de 75 % (en %) parmi l'ensemble des allocataires	24,7	16,4	26,6	21,0	15,3	13,5	15,9	17,8	19,5
Part des allocataires présents dans le dispositif Rsa depuis au moins 5 ans (en %)	21,8	21,0	32,6	28,3	17,3	15,9	18,0	23,0	24,1

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois, 2022 et 2023 ; Insee, RP 2021.  
Lecture : Au 31 décembre 2023, 84 492 foyers allocataires séquanodionysiens bénéficiaient du Rsa.

(1) S.Cazain, C. Chantel, « Le revenu de solidarité active au 4ème trimestre 2023 », *Rsa conjoncture*, n°41, mars 2024

En décembre 2023, le dispositif Rsa couvrait plus de 683 500 personnes, soit 5,5 % de la population francilienne (le même taux qu'un an auparavant). Le département de la Seine-Saint-Denis était le plus couvert par ce dispositif (10,6 % de la population), suivi du Val-de-Marne (6,3 %) et du Val-d'Oise (6,2 %). Les départements présentant le plus faible taux de couverture par le Rsa étaient les Yvelines (3,6 %) et les Hauts-de-Seine (3,3 %), soit les mêmes territoires qu'en décembre 2022.

Les foyers bénéficiaires du Rsa peuvent, en fonction de leurs ressources, cumuler des droits au Rsa et à la prime d'activité (2). En décembre 2023, plus de 66 000 foyers allocataires franciliens étaient concernés par ce cumul, soit 18,9 % de l'ensemble des foyers bénéficiaires du Rsa. Ce taux n'a pas changé par rapport à la fin de l'année 2022.

Les ressources des foyers bénéficiaires du Rsa sont fortement dépendantes des prestations versées par les caf (3). En effet, en décembre 2023, 8 foyers bénéficiaires du Rsa sur 10 dépendaient à au moins 75 % des prestations, contre 19,5 % de l'ensemble des foyers allocataires franciliens. La part des foyers bénéficiaires du Rsa dépendants à 75 % ou plus des prestations était par ailleurs plus élevée dans les départements de la Seine-Saint-Denis (83,1 %) et du Val-d'Oise (81,0 %).

Fin 2023, près d'un foyer francilien allocataire du Rsa sur quatre bénéficiait de ce dispositif depuis au moins 5 ans (24,1 %). À l'image des années précédentes, ce

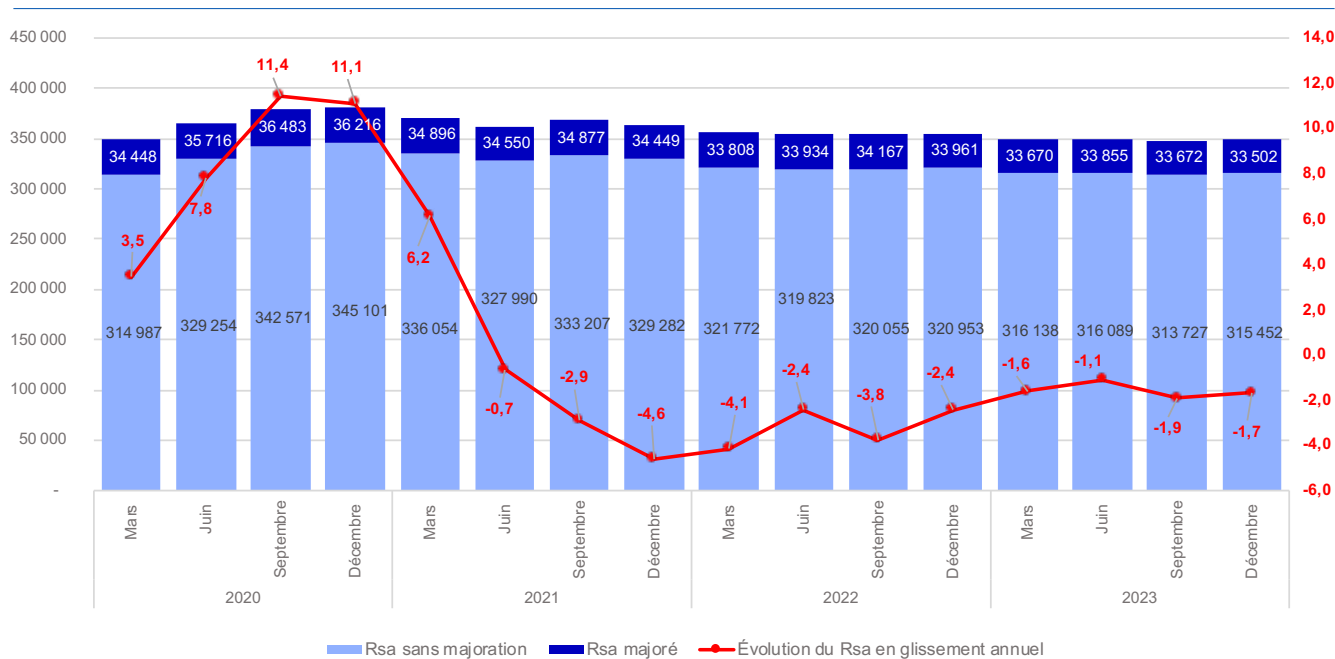
profil de foyers bénéficiaires était plus représenté en Seine-Saint-Denis (32,6 %) et dans le Val-de-Marne (28,3 %).

## ÉVOLUTIONS EN GLISSEMENT ANNUEL ET SELON L'ISOLEMENT

La dynamique de baisse observée en 2022 s'est poursuivie en 2023, mais à un rythme moindre : le nombre de foyers bénéficiaires du Rsa a diminué de 1,7 % entre décembre 2022 et décembre 2023, alors qu'il avait baissé de 2,4 % entre les mois de décembre 2021 et décembre 2022 (cf. figure 1). L'écart le plus marqué concerne les mois de septembre 2022 et septembre 2023 (-1,9 %) et la différence la plus faible les mois de juin 2022 et juin 2023 (-1,1 %). Dans l'ensemble, les évolutions en glissement annuel observées marquent la fin des effets de la crise sanitaire. Elles trouvent aussi leur explication dans une dynamique favorable du marché de l'emploi en 2023.

Par ailleurs, les foyers bénéficiaires du Rsa peuvent, sous certaines conditions, percevoir une majoration. Celle-ci concerne les foyers composés d'un seul adulte avec enfant(s) à charge ou à naître (4). Au 31 décembre 2023, près de 33 500 foyers allocataires franciliens du Rsa percevaient cette majoration (9,6 % de l'ensemble des bénéficiaires, soit le même taux qu'un an auparavant). Ces effectifs sont les moins importants depuis 2020. Ils ont diminué 1,4 % entre décembre 2022 et décembre 2023.

Figure 1 - Nombre de foyers franciliens bénéficiaires du Rsa à chaque fin de trimestre avec ou sans majoration et évolution en glissement annuel (en %)



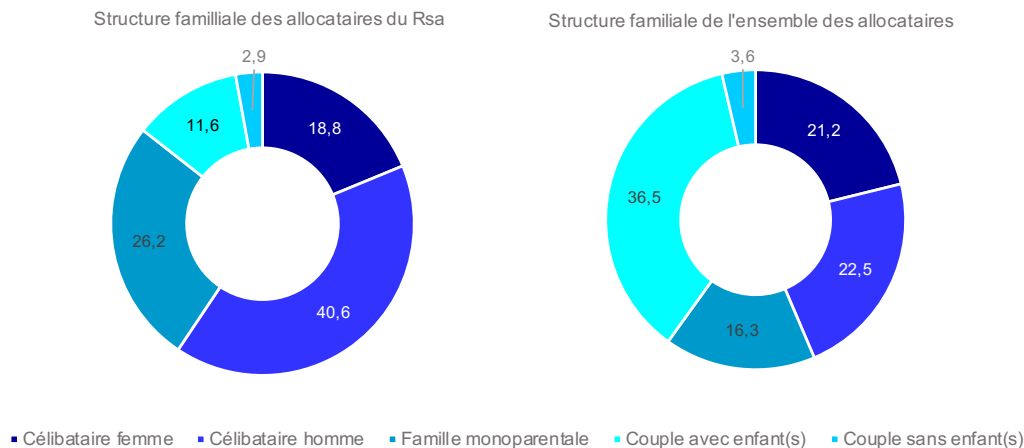
Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois, 2020 à 2023.  
Lecture : En décembre 2023, 33 502 foyers allocataires franciliens bénéficiaient du Rsa majoré.

(2) « Lorsqu'ils ont une activité professionnelle, les bénéficiaires du Rsa peuvent aussi, sous certaines conditions, percevoir la prime d'activité. La Caf calcule alors automatiquement les droits à prime d'activité des bénéficiaires du Rsa en cas de reprise d'activité ». (S.Cazain, C. Chantel, « Le revenu de solidarité active au 1er trimestre 2024 », *Rsa conjoncture*, n°42, juin 2024)

(3) L'indicateur de dépendance calcule la part des prestations sociales et familiales perçues dans les revenus des allocataires.

(4) « Le montant du Rsa est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant ». (S.Cazain, C. Chantel, *op.cit.*, juin 2024)

Figure 2 - Structure familiale des foyers bénéficiaires du Rsa et de l'ensemble des foyers allocataires (en %)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois, décembre 2023.  
 Lecture : En décembre 2023, 26,2 % des foyers franciliens allocataires du Rsa étaient en situation de monoparentalité.

### STRUCTURE FAMILIALE, DÉPENDANCE AUX PRESTATIONS ET ANCIENNETÉ DANS LE DISPOSITIF DES FOYERS BÉNÉFICIAIRES DU RSA

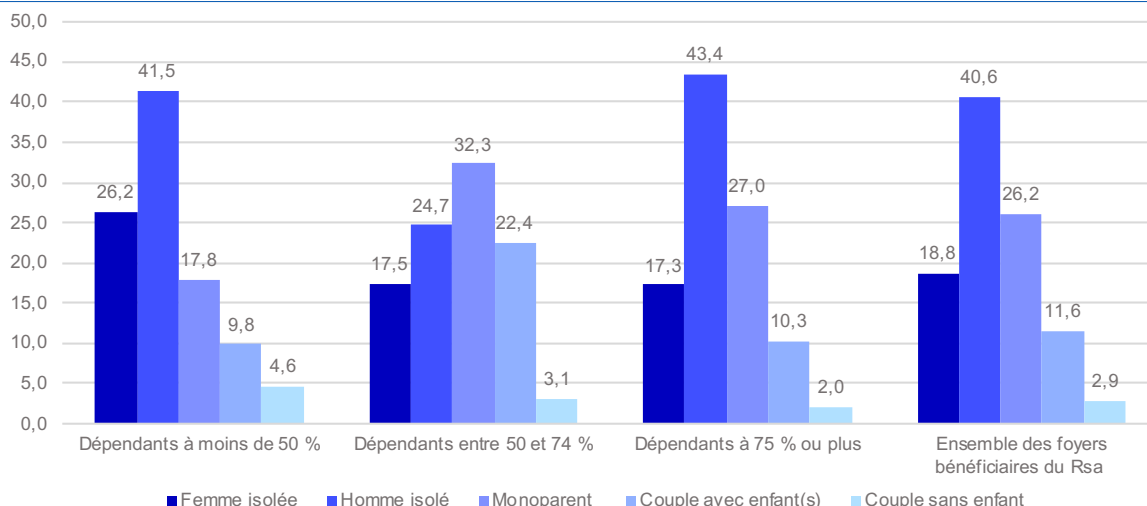
En décembre 2023, les personnes isolées étaient surreprésentées parmi les foyers bénéficiaires du Rsa : elles en constituaient 59,4 %, contre 43,6 % de l'ensemble des foyers allocataires franciliens. Parmi les personnes isolées bénéficiaires du Rsa, les hommes étaient majoritaires (68,4 %).

La part des familles monoparentales parmi les foyers bénéficiaires du Rsa était également plus importante que celle constatée parmi l'ensemble des foyers couverts par la caf (respectivement 26,2 % et 16,3 %), les femmes représentant plus de 90 % de ce profil d'allocataires. Minoritaires, les couples avec enfant(s) (11,6 %) et sans enfant (2,9 %) étaient quant à eux légèrement plus fréquents qu'en décembre 2022 (respectivement 9,1 % et 2,3 % des bénéficiaires du Rsa fin 2022) (cf. figure 2). La composition familiale des foyers bénéficiaires du Rsa varie par ailleurs selon leur niveau de dépendance aux prestations versées par la caf (cf. figure 3). En décembre 2023, les hommes isolés et les foyers monoparentaux étaient légèrement sur-représentés par les foyers dépendants à 75% ou plus des prestations (respectivement 43,4% et 27%, contre 40,6% et 26,2% de l'ensemble des foyers bénéficiaires du Rsa). Les foyers allocataires du Rsa dépendant des prestations à moins de 50 % étaient quant à eux caractérisés par une part plus importante de personnes isolées (67,7 % contre 59,4 % pour l'ensemble des foyers bénéficiaires du Rsa), et *a contrario* par une proportion moindre de foyers monoparentaux (17,8 % contre 26,2 %).

En décembre 2023, les hommes isolés et les foyers monoparentaux étaient légèrement sur-représentés par les foyers dépendants à 75% ou plus des prestations (respectivement 43,4% et 27%, contre 40,6% et 26,2% de l'ensemble des foyers bénéficiaires du Rsa). Les foyers allocataires du Rsa dépendant des prestations à moins de 50 % étaient quant à eux caractérisés par une part plus importante de personnes isolées (67,7 % contre 59,4 % pour l'ensemble des foyers bénéficiaires du Rsa), et *a contrario* par une proportion moindre de foyers monoparentaux (17,8 % contre 26,2 %).

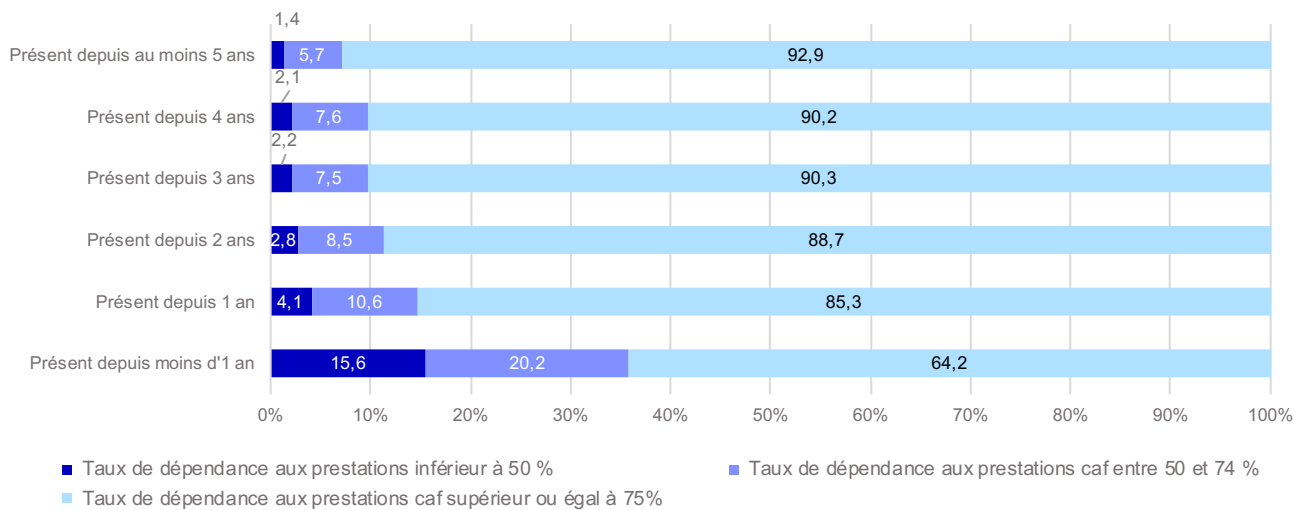
Les foyers bénéficiaires du Rsa depuis au moins 5 ans apparaissent par ailleurs plus dépendants aux prestations que ceux dont l'ancienneté est moindre (cf. figure 4). À l'instar de l'année précédente, en décembre 2023, près des deux tiers des foyers bénéficiant du Rsa depuis moins d'un an étaient dépendants à au moins 75 % des prestations sociales et familiales (64,2 %) contre près de 93 % des foyers ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le dispositif. Dès que l'ancienneté considérée est supérieure à un an, la part des foyers dépendant des prestations à au moins 75% est supérieure à 85 %.

Figure 3 - Composition familiale des foyers franciliens bénéficiaires du Rsa selon leur taux de dépendance aux prestations (en %)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois, décembre 2023.  
 Lecture : En décembre 2023, les hommes isolés représentaient 43,4 % des foyers bénéficiaires du Rsa ayant un taux de dépendance aux prestations supérieur ou égal à 75 %.

Figure 4 - Taux de dépendance des foyers bénéficiaires du Rsa selon leur ancienneté dans le dispositif (en %)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois, décembre 2023.

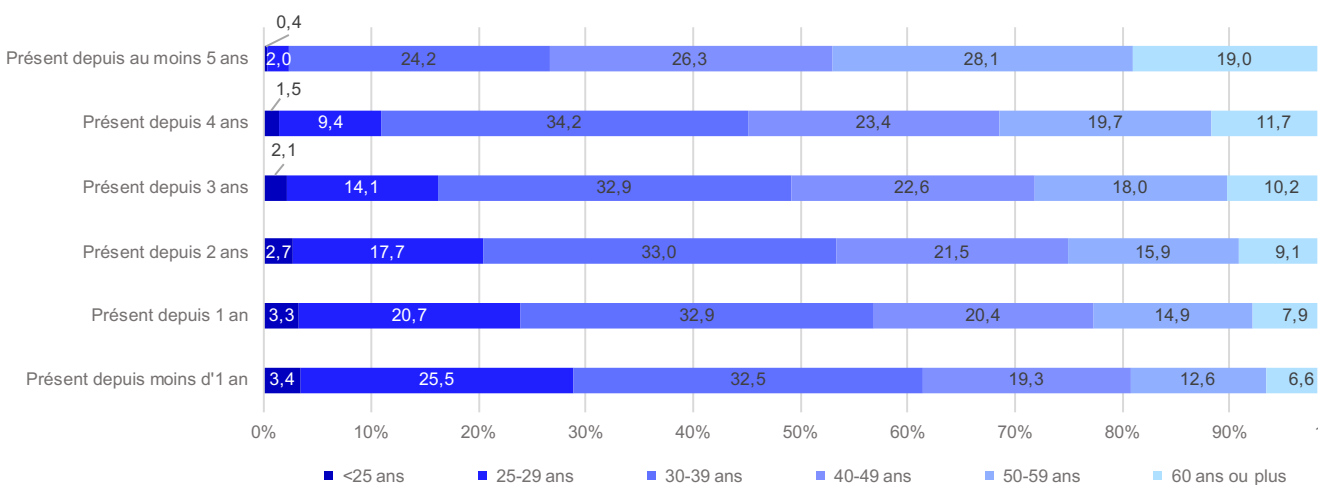
Lecture : Au 31 décembre 2023, 92,9 % des foyers allocataires bénéficiaires du Rsa et présents dans le dispositif depuis au moins 5 ans étaient dépendants à au moins 75 % des prestations versées par les caf.

L'âge moyen du responsable du dossier allocataire varie aussi en fonction de l'ancienneté dans le Rsa. Les allocataires (5) ayant une antériorité plus importante dans le dispositif sont en moyenne plus âgés que les autres. En décembre 2023, 19,0 % des allocataires présents depuis 5 ans dans le dispositif du Rsa avaient 60 ans ou plus, alors que leur part était de 11,7 % parmi les foyers présents depuis 4 ans (cf. figure 5). La part des allocataires les plus âgés diminue ainsi graduellement avec l'ancienneté dans le dispositif : la part des personnes de 60 ans ou plus parmi les allocataires présents depuis moins d'un an était de 6,6 % en fin d'année 2023.

### ENTRANTS ET SORTANTS DU RSA

Comme cela a été évoqué, le début de l'année 2023 a été marqué par une baisse du nombre de foyers bénéficiaires du Rsa. Celle-ci s'explique par les écarts entre les flux de bénéficiaires entrants et sortants du Rsa. En effet, entre décembre 2022 et mars 2023, le nombre de foyers sortants du dispositif a augmenté de 6,6 % et, à l'inverse, le nombre de foyers entrants a diminué de 5,0 % (cf. figure 6). Au second trimestre, les effectifs de ces deux flux sont en revanche restés très proches (légèrement supérieurs à 48 000 foyers). Le troisième trimestre a quant à lui été caractérisé par une dynamique plus proche de celle du début d'année, c'est-à-dire une augmentation des sorties et une baisse des entrées dans le Rsa.

Figure 5 – Répartition par âge des responsables de dossier, allocataires du Rsa selon leur ancienneté dans le dispositif (en %)

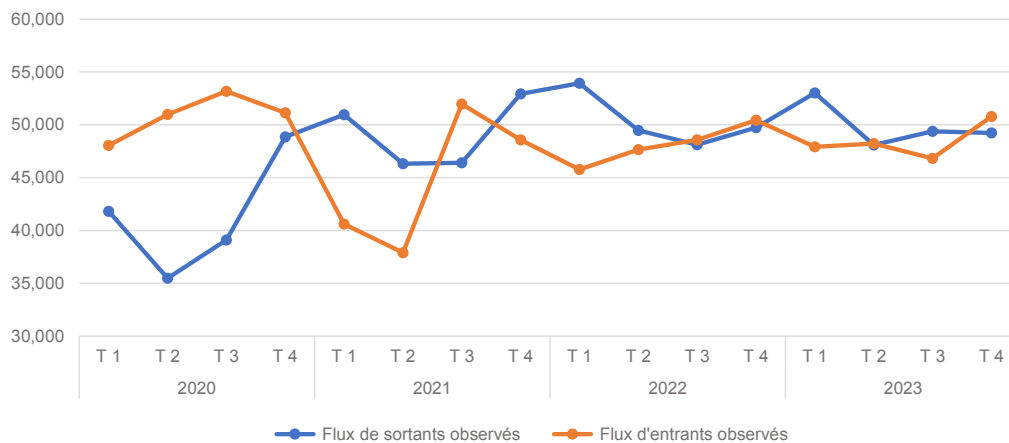


Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois, décembre 2023.

Lecture : Au 31 décembre 2023, 19,0 % des foyers bénéficiaires du Rsa présents dans le dispositif depuis au moins cinq ans avaient 60 ans ou plus.

(5) Le terme d'allocataire désigne le responsable du dossier.

Figure 6 - Nombre de foyers entrant et sortant du dispositif Rsa par trimestre



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois, de mars 2020 à décembre 2023.  
Lecture : Au dernier trimestre 2023, plus de 49 200 allocataires franciliens sont sortis du dispositif Rsa et près de 50 800 y sont entrés.

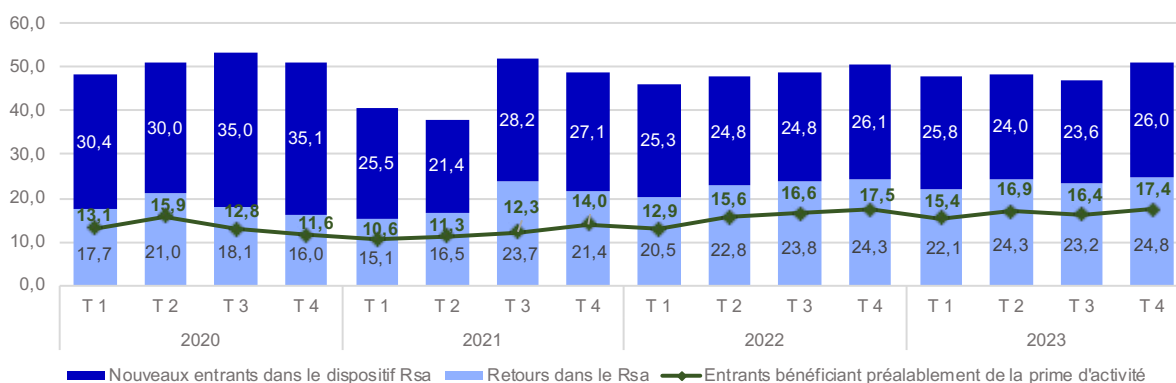
En fin d'année, la tendance s'est inversée : le nombre de bénéficiaires du Rsa a augmenté, car les sorties sont restées relativement stables alors que les entrées ont fortement cru (+8,4 % sur le quatrième trimestre). Près de 50 800 foyers sont entrés dans le Rsa entre septembre et décembre 2023, soit un nombre comparable à celui observé au 4<sup>e</sup> trimestre 2022 (cf. figure 7). En revanche, alors que l'année 2022 a été marquée par une croissance continue des effectifs de foyers entrants, l'année 2023 a quant à elle été caractérisée par une relative stabilité des entrées entre le premier et le deuxième trimestre, puis par une baisse au troisième trimestre (-1 400 foyers) et une hausse en fin d'année (+4 000 foyers). Dans l'ensemble, les entrées dans le Rsa ont augmenté de 0,7 % en 2023 par rapport à 2022.

Dans l'ensemble, les effectifs de nouveaux entrants (6) n'ont pas connu une forte évolution sur cette période (autour de 26 000 foyers aux deux dates, soit un peu plus de 51 % de l'ensemble des foyers entrants). La part des foyers bénéficiant à nouveau du Rsa après une suspension au trimestre précédent est restée stable elle aussi, à hauteur de 48,8 % de l'ensemble des entrants. En ce qui concerne spécifiquement les foyers entrants qui bénéficiaient au préalable de la prime d'activité, leur

nombre en décembre 2023 est resté proche de celui du dernier trimestre 2022, autour de 17 400 foyers. Ces foyers représentaient ainsi 34,3 % entrants dans le dispositif en décembre 2023, pour 34,6 % en décembre 2022. En glissement annuel, l'évolution des flux sortants est restée limitée entre les derniers trimestres 2022 et 2023 (-1,0 %, soit -500 foyers sortants). En revanche, des variations plus marquées peuvent être observées entre les autres trimestres de l'année (cf. figure 8). En effet, le nombre de sortants du dispositif au cours du deuxième trimestre a baissé de 2,8 % en glissement annuel, et à l'inverse a augmenté de 2,6 % au cours du troisième trimestre.

Quant aux évolutions trimestrielles, elles concernent principalement les sorties du Rsa vers la prime d'activité. En effet, le nombre de sortants du dispositif Rsa vers celui de la prime d'activité a augmenté au cours du premier trimestre 2023 (+3 400 foyers), avant de reculer (- 4 700 foyers) entre fin mars et fin juin 2023, puis de se stabiliser autour de 19 100 foyers sortants aux troisième et quatrième trimestres de l'année. Le nombre de foyers sortant du Rsa vers une autre situation que la prime d'activité est quant à lui resté relativement stable au cours de l'année.

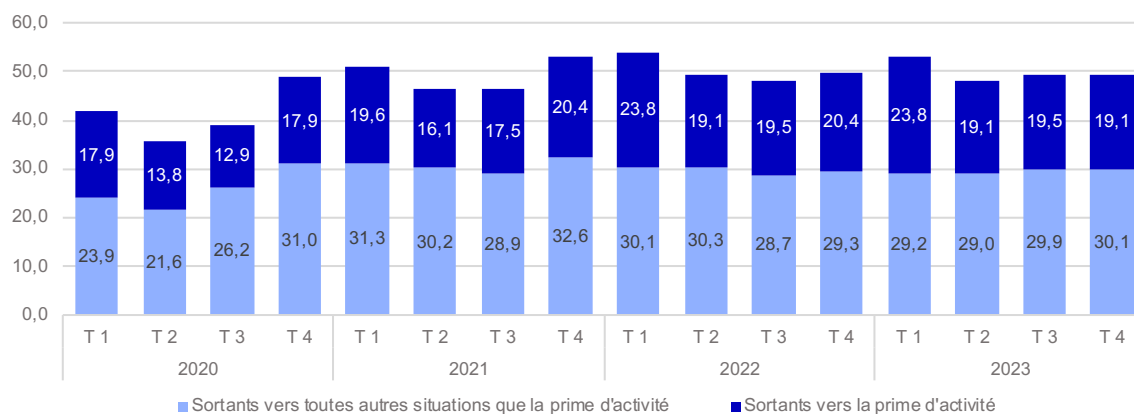
Figure 7 – Nombre de foyers entrant dans le dispositif Rsa selon leur situation au trimestre précédent (en milliers)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois, de mars 2020 à décembre 2023.  
Lecture : Entre septembre et décembre 2023, 26 000 foyers allocataires sont nouvellement entrés dans le Rsa en Île-de-France.

(6) Foyers allocataires percevant le Rsa pour la première fois.

Figure 8 – Nombre de sortants du Rsa vers la prime d'activité chaque fin de trimestre (en milliers)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois, de mars 2020 à décembre 2023.  
Lecture : Entre septembre et décembre 2023, 19 100 foyers allocataires sont sortis du Rsa vers la prime d'activité en Île-de-France.

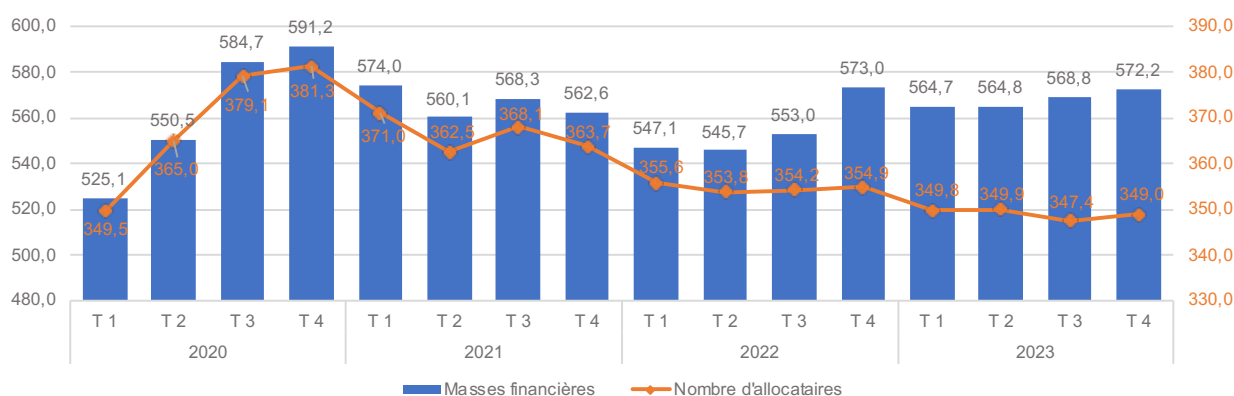
### MASSES FINANCIÈRES DU RSA

Au cours du dernier trimestre de l'année 2023, les caf franciliennes ont versé 572,2 millions d'euros au titre du Rsa, c'est-à-dire un montant très proche de celui qui avait été versé un an auparavant (573 millions d'euros entre septembre et décembre 2022, soit une variation de -0,1 %, (cf. figure 9). En revanche, les trois premiers trimestres de l'année 2023 ont été caractérisés par une hausse des masses financières versées en glissement annuel (de +2,9 % lors du troisième trimestre à +3,5 % lors du deuxième trimestre). En effet, la revalorisation exceptionnelle de la prestation en juillet 2022 (7) a eu pour effet une augmentation des

masses financières, perçue dès le troisième trimestre de cette année (+1,3 % entre juin et septembre) et accentuée au cours du dernier trimestre 2022 (+3,6 % (8). Au premier trimestre 2023, les masses financières versées ont décliné de 1,4 %, avant d'augmenter à nouveau légèrement à partir du troisième trimestre (+0,7 % entre juin et septembre et +0,6 % entre septembre et décembre), à la suite d'une seconde revalorisation de 1,5 % intervenue en avril 2023.

Ainsi, le montant moyen versé par foyer au titre du Rsa a augmenté sur l'année étudiée, passant de 536 euros en décembre 2022 à 546 euros en décembre 2023. Ce montant est supérieur de 10 euros à la moyenne nationale sur la même période (9).

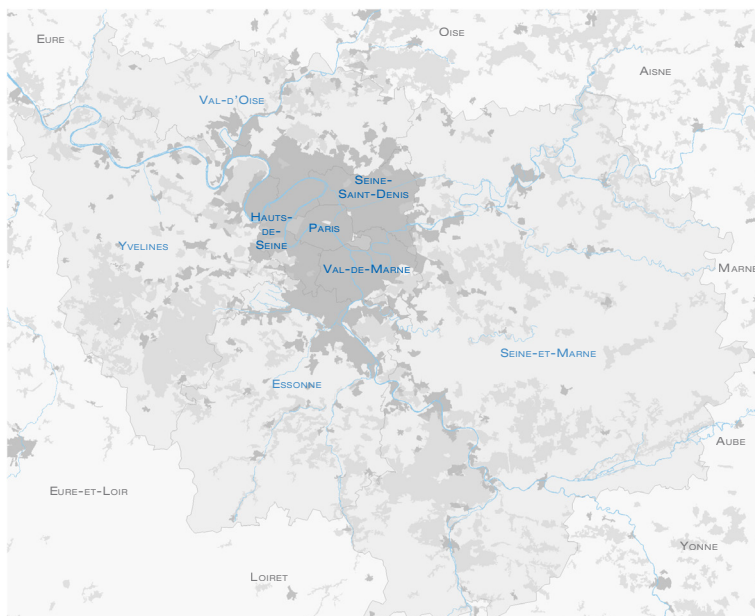
Figure 9 - Les masses financières versées au titre du Rsa (en millions d'euros) et le nombre d'allocataires (en milliers), par trimestre



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, données consolidées à 6 mois, de mars 2020 à décembre 2023.  
Lecture : Entre septembre et décembre 2023, 572,2 millions d'euros ont été versés au titre du Rsa aux foyers franciliens bénéficiaires de cette prestation.

Maria Antol  
Ctrad – caf en Île-de-France

(7) Le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de 4 % au 1er juillet 2022 afin d'aider les foyers allocataires à faire face à l'inflation.  
(8) « L'impact des revalorisations sur les droits des allocataires est progressif, et dépend de la date de renouvellement de leur déclaration trimestrielle des ressources. La montée en charge d'une revalorisation sur les dépenses de Rsa s'étale ainsi sur 5 mois à compter de sa mise en œuvre. » (S.Cazain, C. Chantel, « Le revenu de solidarité active au 2e trimestre 2023 », *Rsa conjoncture*, n°39, septembre 2023)  
(9) Le montant mensuel moyen de la prestation par foyer a progressé de 1,6 % au niveau national, soit une variation proche de celle observée en Île-de-France (1,4 %). S.Cazain, C. Chantel, *op.cit.*, mars 2024



Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France

Directeur de la publication : Robert Ligier ■  
Rédacteurs : Maria Antol ■  
Traitements et cartographie : Maria Antol ■ Youssouf El Bechir ■  
Conception et réalisation graphique : Myriam Breitman ■  
Numéro ISSN 2266-4076  
Courriel : [ctrad@caf94.caf.fr](mailto:ctrad@caf94.caf.fr)  
Site : [www.ctrad-caf-idf.fr](http://www.ctrad-caf-idf.fr)